



Le 5 août 2021

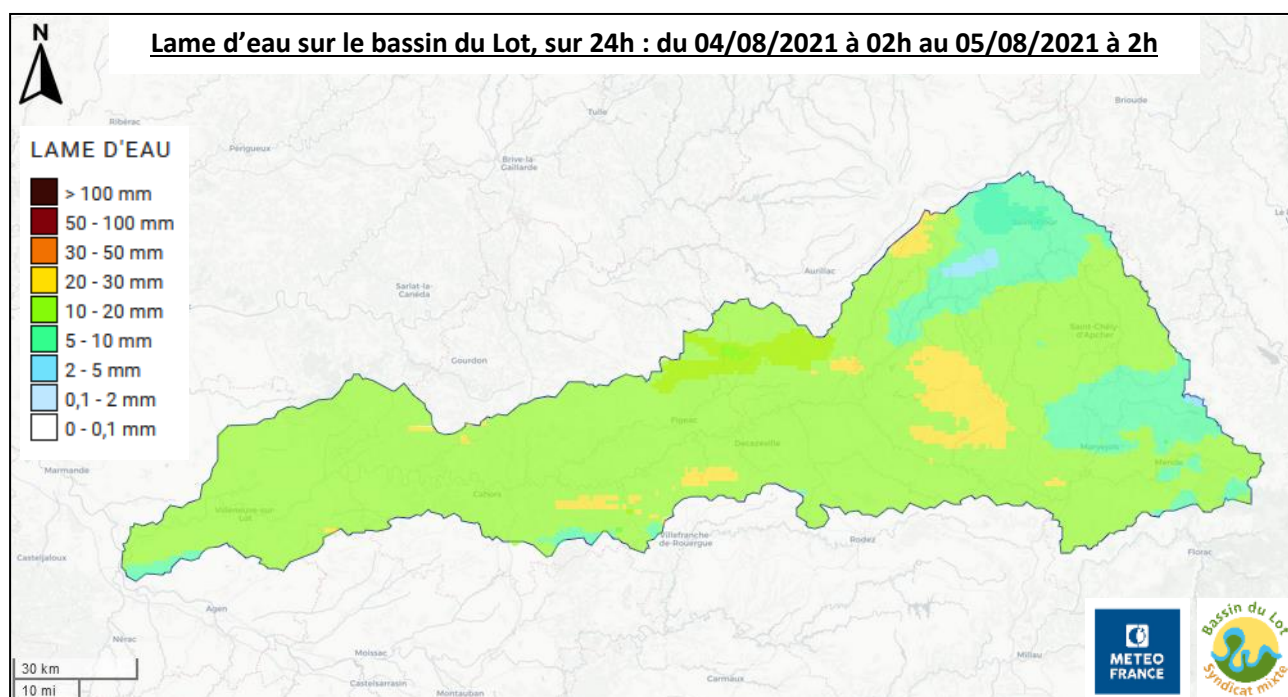
- Suivi de l'étiage 2021 du bassin du Lot - *Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°6*

La campagne 2021 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le jeudi 1^{er} juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (33^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMBL. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>.

Bientôt, la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin sera disponible sur le site « La Vie De La Rivière » (LVDLR) :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h

<https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>



Pluviométrie sur le bassin :

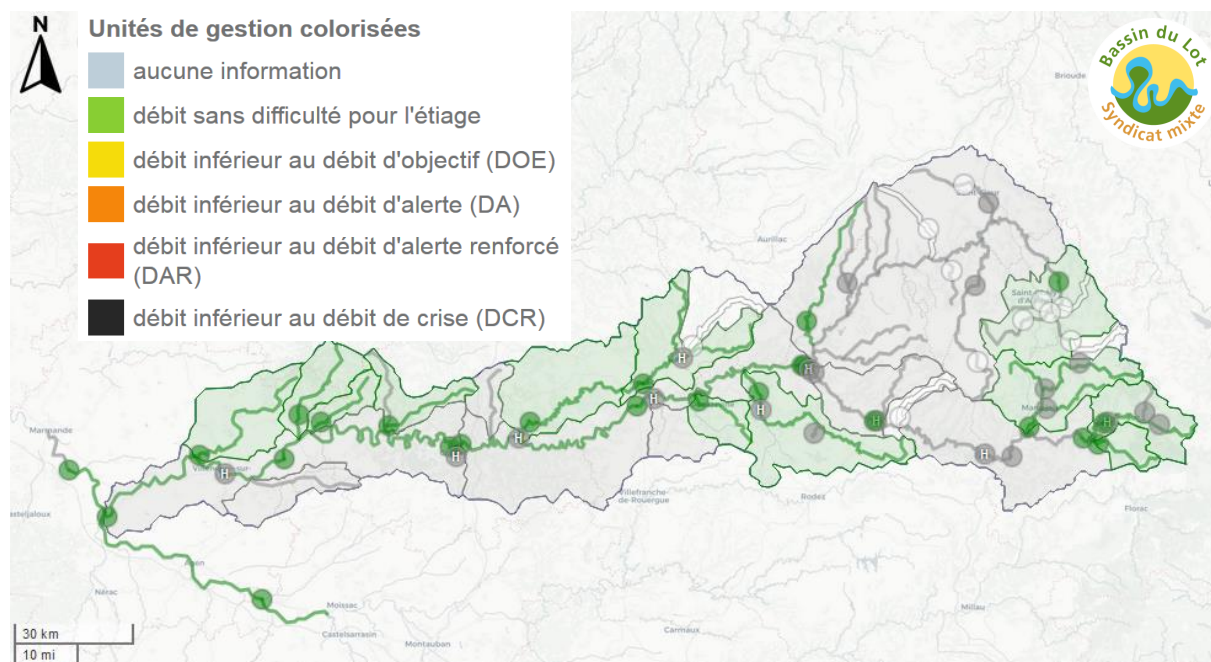
Le temps est frais et humide sur l'ensemble du bassin versant du Lot depuis une semaine. Les averses ont été régulières et localement significatives, certains secteurs ont reçu de 20 à 30 mm sur les dernières 24 h (cf. cartographie de la lame d'eau radar du 04/08/2021 au 05/08/2021 ci-dessus).

Une nouvelle perturbation est prévue ce week-end, apportant de 8 à 12 mm en moyenne en fonction des sous-bassins. Les températures resteront en-dessous des normales de saison mais devraient augmenter avec le retour du soleil en début de semaine prochaine.

Hydrologie du bassin :

Les cours d'eau du bassin ont réagi aux dernières précipitations, les écoulements sont en hausse sur une large partie du territoire. Les stations de la Lède à Casseneuve et du Lot amont à Mende [aval] qui avaient franchi ces derniers jours leurs débits seuils sont repassées au-dessus (cf. carte et tableau du franchissement des débits seuils ci-dessous).

Les débits du Lot domanial sont tout à fait confortables pour la saison, tout comme les apports de ses principaux affluents. Cette tendance devrait se poursuivre compte tenu des précipitations à venir.




Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 5 août 2021

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>



Débits moyens journaliers

 Afficher uniquement les stations ayant dépassé un seuil

Station ↓	Unité de gestion	26 juil.	27 juil.	28 juil.	29 juil.	30 juil.	31 juil.	01 août	02 août	03 août	04 août
Mende [aval]	Lot amont (amont Mende)	0.55	0.53	0.78	0.67	0.64	0.69	0.64	0.59	0.55	-
Casseneuil	Lède	0.17	0.18	0.18	0.17	0.26	0.28	0.26	0.27	0.27	-
Lamagistère	Garonne	86.51	72.43	110.79	104.86	115.44	101.73	110.29	186.26	137.42	126.45

Tableau du franchissement des débits seuils du bassin du Lot du 26 juillet au 4 août 2021

<http://laviedelariviere.valleedulot.com/seuils/>

A noter que les informations aux stations gérées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes seront prochainement disponibles sur notre site internet LVDLR. De plus, la station de la Boralde de Saint-Chély à Castelnau-de-Mandailles, gérée par EDF, va être remplacée par la station du Ruisseau des Mousseaux, à Castelnau-de-Mandailles également.

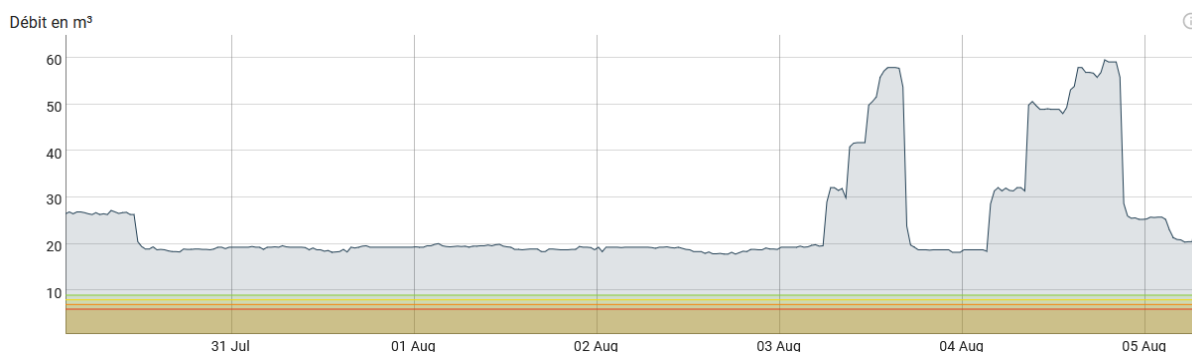
Etat des arrêtés réglementant les prélèvements d'eau sur le bassin :

- Aveyron : Actuellement, aucun arrêté préfectoral de limitation des prélèvements d'eau n'est en cours. Toutefois, l'**Arrêté préfectoral cadre n°12-2018-08-07-001 du 7 août 2018** identifie le Dourdou de Conques et la Diège comme des bassins sensibles en restriction de niveau 1 dès le 1^{er} juin avec mise en œuvre de tours d'eau organisationnels.

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Il est rappelé au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot que le fonctionnement par écluse pendant la période de soutien d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

Variations de débit sur le Lot réalimenté :



Graphique des débits instantanés enregistrés à Entraygues-sur-Truyère du 30 juillet au 5 août 2021

<http://laviedelariviere.valleedulot.com/>



L'activité hydroélectrique des branches Lot amont et Truyère, observée à Entraygues-sur-Truyère, était peu intense cette semaine. Seules deux éclusées de moyenne amplitude (amplitude d'environ 40 m³/s) sont recensées les 3 et 4 août.

Perturbations du soutien d'étiage du Lot domaniale : **Pour éviter toute variation de débit accompagnée de franchissement de débits seuils au pas de temps horaire**, il est important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrant dans les plans d'eau des centrales. Une vigilance de tous les usagers de la rivière est requise.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les retenues utilisées pour le soutien d'étiage affichent des taux de remplissage corrects pour la saison. Les niveaux sont plutôt stables depuis deux semaines, toujours au-dessus des cotes touristiques (cf. tableau en annexe).

Besoins en eaux :

Irrigation :

Les maïs et les sojas sont en floraison ou en fin de floraison. Les noyers sont en phase de remplissage des cerneaux. Quelles que soient les cultures, l'irrigation sera nulle ou modérée dans les jours à venir car les ETP sont faibles et les réserves utiles des sols sont bonnes.

Navigation :

○ Département de l'Aveyron :

- **Avis n°2021-01 : la navigation est ouverte à partir du 28 mai 2021** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.

○ Département du Lot :

Section de voie Luzech – Larnagol

- **Avis n°1 : la navigation est ouverte à compter du 15 mai 2021**

Section de voie Soturac – Albas

- **Avis n°3 : la navigation sera ouverte partiellement à compter du samedi 17 juillet** en comprenant les biefs d'Orgueil, Touzac, Lacroze, Grimard, Meymes, Floiras et Castel franc

○ Département du Lot-et-Garonne :

- **Avis n°2 : la navigation est ouverte du 1^{er} avril au 1^{er} novembre inclus** sur la section comprise entre l'aval de l'écluse de Saint-Vite et l'amont du barrage d'Aiguillon

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>



D'autre part, les activités touristiques sont importantes sur le bassin du Lot et la population saisonnière est à son optimum.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende depuis le réservoir de Charpal n'a pas débuté.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne n°11 de soutien d'étiage a été maintenue le lundi 2 août à **12 m³/s** pour une application le mardi 3 août 00h. Elle est baissée à **10 m³/s** ce jeudi pour une application le vendredi 6 août 00h. Elle sera revue le lundi 9 août pour le mardi 10 août 00h.

Droits conventionnels cumulés depuis le 1^{er} juillet (information au 01/08) : **210 000 m³**

Volume cumulé déstocké depuis le 1^{er} juillet (information au 01/08) : **0 m³**

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 12 août 2021

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, o.kneur@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** (Débit d'Objectif d'Etiage) : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.
- **DCR** (Débit de Crise) : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 05/08/2021 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi 29-juil.-21	Vendredi 30-juil.-21	Samedi 31-juil.-21	Dimanche 1-août-21	Lundi 2-août-21	Mardi 3-août-21	Mercredi 4-août-21	Jeudi 5-août-21	Vendredi 6-août-21	Samedi 7-août-21	Dimanche 8-août-21	Lundi 9-août-21	Mardi 10-août-21
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne				consigne			Consigne				Consigne	
QNB à Entraygues*	18,8	16,2	16,1	18	16,5	15,3	21,6						
Entraygues-aval (EDF) (12)	24,9	23,9	19,2	19,4	19,0	30,0	39,6						
Entraygues-Roquepailhol (12)	26,9	22,0	19,1	19,2	18,8	30,5	40,9						
Faycelles (46-12)	25,9	30,8	20,9	21,4	20,6	30,4	36,0						
Cahors-Lacombe (46)	41,2	36,9	28,8	27,7	26,7	26,4	39,8						
Coutet (EDF) (47)	48,3	41,2	42,6	35,7	36,2	34,1	-						
Aiguillon-Ville (47)*	54,3	43,7	49,1	40,1	40,5	37,7	52,8						

*Station d'Aiguillon influencée lorsque le débit de la Garonne à Tonneins > 200 m³/s

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNB à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la
Grandval	5-août	730,15	+4,15
Sarrans	5-août	635,88	+5,88
Maury	5-août	586,78	+3,28
Castelnau	5-août	413,21	+2,71

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
 233 rue Président Wilson 46000 Cahors
<http://lletiage.bassinulot.fr>





02/08/2021

**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**



05/08/2021

**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)
Consigne n° 11

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À 12 m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 03 AOÛT 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 06 AOÛT 00 h 00.**
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- > CPO Lyon
- > G. E. H. Lot-Truyère
- > Groupement Vallée d'Oit

Consigne transmise pour information, par email à :

- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- > DREAL OCCITANIE
- > DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- > MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- > CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- > S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- > FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- > BATELLERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- > EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)
Consigne n° 12

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À 10 m³/s

(**DIX** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 06 AOÛT 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 10 AOÛT 00 h 00.**
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- > CPO Lyon
- > G. E. H. Lot-Truyère
- > Groupement Vallée d'Oit

Consigne transmise pour information, par email à :

- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- > DREAL OCCITANIE
- > DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- > MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- > CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- > S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- > FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- > BATELLERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- > EPTB GARONNE